

ARRETE

portant réglementation temporaire de la circulation
sur la RD 111, hors agglomération
sur le territoire des communes de **BISCHWIHR** et **HORBOURG WIHR**

2020 - 448

**Le Président du Conseil
Départemental du Haut-Rhin**

VU l'article L.3221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et ses articles R. 411-8 et suivants,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes qui l'ont modifié,

VU l'arrêté n° 2020-0078 S.J.U. du 28 août 2020 portant délégation de signature au sein de la Direction des Routes (D.I.R),

VU la demande d'ORANGE,

CONSIDERANT que la réalisation de travaux *sur le réseau fibre optique* nécessite une réglementation afin que la sécurité de la circulation soit assurée,

SUR proposition du Directeur des Routes,

ARRETE

Article 1er - Du 9 au 25 septembre 2020, la circulation sur la RD 111 entre les PR 1+787 et 2+789 se fera par sens uniques alternés, réglés par feux tricolores.

L'alternat se fera en fonction de l'avancement des travaux conformément au guide « Signalisation Temporaire – Les Alternats – Guide Technique » édité par le Service d'Etude Technique des Routes et Autoroutes (SETRA).

La vitesse sera limitée à 50 km/h et il sera interdit de dépasser et de stationner.

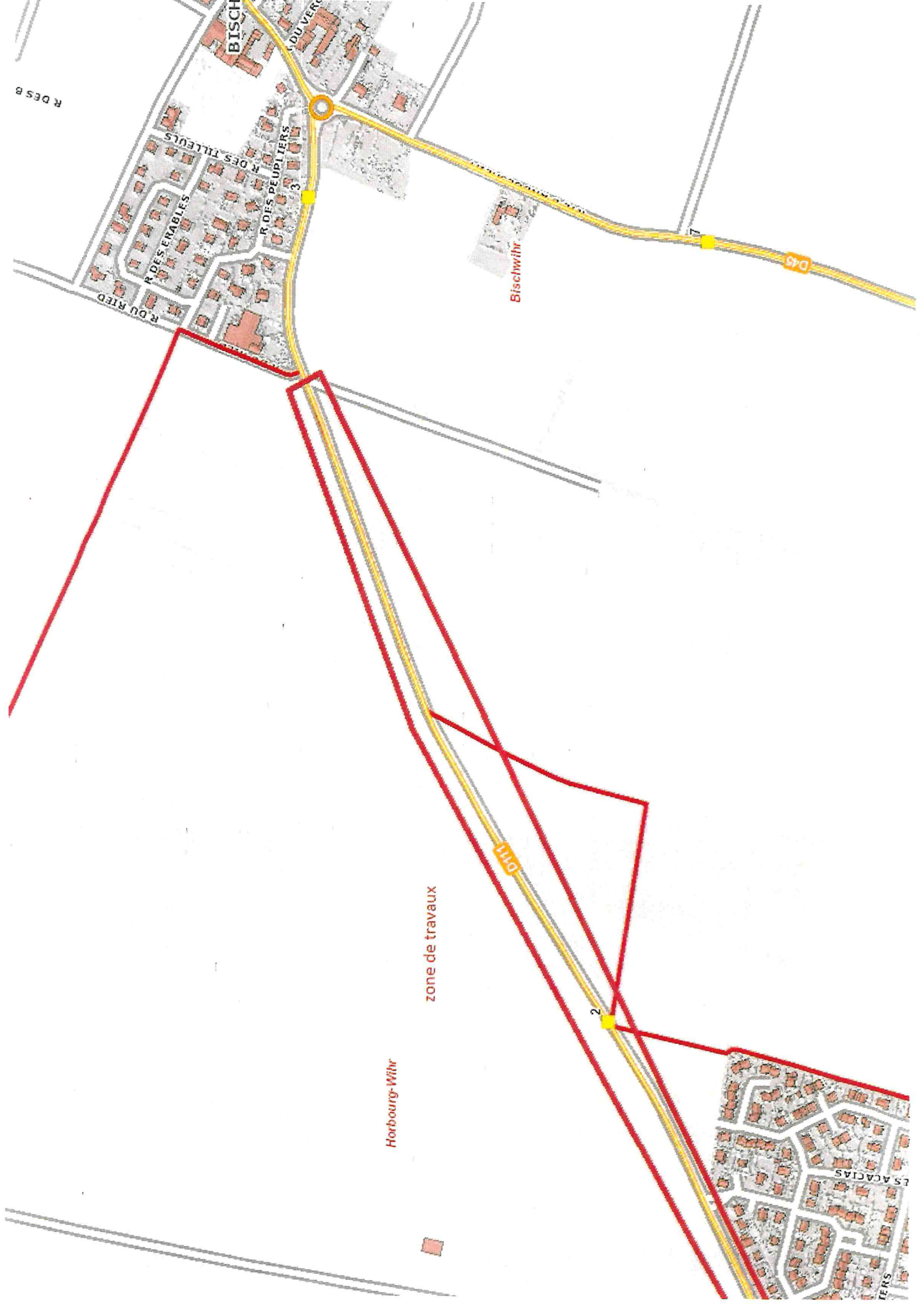
Article 2 - La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I - 8ème partie - Signalisation Temporaire - par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle de l'Agence Routière Nord.

Article 3 - Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Routes,
- MM. les Maires de Bischwihr et Horbourg Wihr,
- M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Commandant, commandant l'Escadron Départemental de Sécurité Routière du Haut-Rhin,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Mulhouse,
- M. le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Archives,
- Cellule Opérationnelle de Coordination Routière,
- M. le Chef de l'Agence Routière Nord,
- Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux du canton de Colmar 2,
- M. le Chef du Pôle Mobilité Travaux Neufs,
- Région GrandEst – Transports Scolaires,
- ORANGE – 1 A, Rue Laennec – BP 90011 – 67012 Schiltigheim,
- COTTEL – 4, rue du Transformateur – 68126 Bennwihr Gare.

COLMAR, le 8 septembre 2020
LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Pour le Président du Conseil Départemental
du Haut-Rhin et par délégation
L'Adjoint au Chef du Pôle Territorial

J.Y. BOUVERET



R DES B...

R DES ENABLES
R DES TILLEULS
R DES PEUPLIERS
R DU VERG

BISCH

Bischwilh

Horbourg-Wilh

zone de travaux

D10

2

7

D6

LES ACACIAS

LES